



## Exemples Bonus

---

### Salariés

#### Citoyen 1 (constitution du montant le plus élevé)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche : 43 années
- Date de pension la plus proche : 01.12.2027
- Reporte sa pension de 3 années
- Continue à travailler 3 ans à temps plein
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 11 325 euros
  - Année 2 : montant constitué = 11 325 euros
  - Année 3 : montant constitué = 11 325 euros
  - Total paiement unique = **33 975 euros**

#### Citoyen 2 (constitution progressive)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche (ici, date de pension légale) : 41 années
- Date de pension légale : 01.05.2026
- Reporte sa pension de 3 années
- Continue à travailler 3 ans à temps plein
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 3 775 euros
  - Année 2 : montant constitué = 7 550 euros
  - Année 3 : montant constitué = 11 325 euros
  - Total paiement unique = **22 650 euros**

#### Citoyen 3 (constitution à partir de l'âge légal de la pension)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche : 25 années
- Date de pension légale : 01.01.2026
- Reporte sa pension de 3 années
- Continue à travailler 3 ans à temps plein
- Bonus constitué :
  - Année 1 : Montant constitué = 3 775 euros
  - Année 2 : Montant constitué = 7 550 euros
  - Année 3 : montant constitué = 11 325 euros
  - Total paiement unique = **22 650 euros**

#### Citoyen 4 (ne continue pas à travailler des années complètes)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche : 43 années
- Date de pension la plus proche : 01.06.2028
- Reporte sa pension de 2 années
- Travaille à temps plein la 1<sup>re</sup> année et 286 jours la 2<sup>e</sup> année. Au total, 598 jours de bonus pension sont constitués.
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 11 325,00 euros
  - Année 2 : montant constitué = 10 381,25 euros

- Année 3 : montant constitué = 0,00 euros
- Total paiement unique = **21 706,25 euros**

## Activité à temps partiel

### Citoyen 1 (continue à travailler à 50 %)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche : 42 années
- Date de pension la plus proche : 01.05.2025
- Reporte sa pension de 3 années
- Continue à travailler à 50 %
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 1 187,50 euros
  - Année 2 : montant constitué = 3 775,00 euros
  - Année 3 : montant constitué = 5 662,50 euros
  - Total paiement unique = **11 325,00 euros**

### Citoyen 2 : (travaille à temps plein, puis à temps partiel)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche (ici, date de pension légale) : 42 années
- Date de pension légale : 01.05.2025
- Reporte sa pension de 3 années
- Travaille à temps plein la 1<sup>re</sup> année, puis à 50 % les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 3 775,00 euros
  - Année 2 : montant constitué = 3 775,00 euros
  - Année 3 : montant constitué = 5 662,50 euros
  - Total paiement unique = **13 212,50 euros**

### Citoyen 3 (travaille alternativement à temps partiel et à temps plein après l'âge légal de la pension)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche (ici, date de pension légale) : 42 années
- Date de pension légale : 01.05.2025
- Reporte sa pension de 3 années
- Travaille à temps partiel les 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> années et à temps plein la 2<sup>e</sup> année
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 1 887,50 euros
  - Année 2 : montant constitué = 7 550,00 euros
  - Année 3 : montant constitué = 5 662,50 euros
  - Total paiement unique = **15 100,00 euros**

### Citoyen 4 (travaille d'abord à temps partiel, puis à temps plein)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche : 42 années
- Date de pension la plus proche : 01.05.2025
- Reporte sa pension de 3 années
- Travaille à 50 % les 2 premières années et à temps plein la 3<sup>e</sup> année
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 1 887,50 euros

- Année 2 : montant constitué = 3 775,00 euros
- Année 3 : montant constitué = 11 325,00 euros
- Total paiement unique = **16 987,50 euros**

## Carrière mixte

### Citoyen 1 (travaille à 50 % comme salarié et à temps plein comme indépendant)

- Total années de carrière comme salarié et indépendant à la date de pension la plus proche : 43 années
- Date de pension la plus proche comme salarié et comme indépendant : 01.07.2027
- Reporte sa pension de 3 années
- Continue à travailler à 50 % comme salarié et à temps plein comme indépendant  
Attention : le citoyen 1 dépasse le plafond relatif de 312 jours de bonus par année civile
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 11 325 euros
  - Année 2 : montant constitué = 11 325 euros
  - Année 3 : montant constitué = 11 325 euros
  - **Total paiement unique = 33 975 euros**
- Total salarié : 16 987,50 euros
- Total indépendant : 16 987,50 euros

### Citoyen 2 (constitution d'un bonus comme salarié et indépendant)

- Total années de carrière comme salarié et indépendant à la date de pension la plus proche : 42 années
- Date de pension légale : 01.07.2027
- Reporte sa pension de 4 années
- Travaille 186 jours comme salarié la 1<sup>re</sup> année (dont 30 jours de maladie) et travaille uniquement comme indépendant les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années  
Attention : le citoyen 1 dépasse le plafond relatif de 312 jours de bonus par année civile
- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 2 250 euros  
(186 jours bonus = 156 travaillés et 30 assimilés)
  - Année 2 : montant constitué = 7 550 euros
  - Année 3 : montant constitué = 11 325 euros
  - Année 4 : montant constitué = 0 euros  
La constitution du bonus comme indépendant commence toujours à la date la plus proche possible de la pension d'indépendant, qu'il exerce ou non une activité professionnelle. Ceci est spécifique aux indépendants ; les fonctionnaires et les salariés doivent avoir 1 jour de travail.
- **Total paiement unique = 21 125 euros**
- Total salarié : 2 250 euros
- Total indépendant : 18 875 euros

### Citoyen 3 (constitution du bonus comme salarié et indépendant)

- Années de carrière à la date de pension la plus proche (ici, date de pension légale) : 42 années
- Date de pension légale : 01.07.2027
- Reporte sa pension de 3 années
- Travaille 4 trimestres comme indépendant la 1<sup>re</sup> année, 2 trimestres comme indépendant et à 50 % comme salarié la 2<sup>e</sup> année et à temps plein comme salarié la 3<sup>e</sup> année

- Bonus constitué :
  - Année 1 : montant constitué = 3 775 euros
  - Année 2 : montant constitué = 7 550 euros
  - Année 3 : montant constitué = 11 325 euros
  - **Total paiement unique = 22 650 euros**
- Total salarié 15 100 euros
- Total indépendant : 7 550 euros

## Dates de prise de cours différentes

Citoyen 1 (a des dates de pension différentes comme salarié et comme fonctionnaire et a trop de jours de bonus en 1 an)

- Nombre d'années de carrière à la date de pension la plus proche qui comptent pour le bonus :
  - 42 années comme fonctionnaire
  - 43 années comme salarié
- Date de pension la plus proche :
  - Fonctionnaire : 01.05.2026
  - Salarié : 01.07.2027
- Prend sa pension le 01.07.2028
- Calcul des jours bonus :
  - Salarié (07.2027 – 07.2028) : travaille à 50 % comme salarié
  - Fonctionnaire
    - Période de référence 1 (05.2026 – 05.2027) : travaille à temps plein
    - Période de référence 2 (05.2027 - 05.2028) : travaille à temps plein
    - Période de référence 3 (05.2028 - 07.2028) : travaille 2 mois
- Bonus pension constitué :
  - Période de référence 1 comme salarié : 26 jours bonus à 150 % = 943,48 euros
  - Période de référence 1 comme fonctionnaire : 12 mois à 50 % = 3775 euros
  - Période de référence 2 comme fonctionnaire : 12 mois à 100 % = 7550 euros
  - Période de référence 3 comme fonctionnaire : 2 mois à 150 % = 1886,98 euros
- Total: **14 155,46 euros**
- Explication :
  - La date de pension la plus proche comme fonctionnaire est influencée par le tantième préférentiel, mais ce tantième ne compte pas pour savoir si vous avez une "carrière longue" (de 43 années ou plus) et constituez donc immédiatement votre bonus au montant le plus élevé.
  - C'est pour cette raison que le pourcentage du bonus pour les prestations de la fonction publique est progressif et que le bonus en tant que salarié est constitué tout de suite au montant le plus élevé.
  - Pour déterminer les jours de bonus, il faut d'abord regarder la période de référence des fonctionnaires, on voit ici :
    - Période de référence 1 (05.2026 - 05.2027) : 12 mois comme fonctionnaire
    - Période de référence 2 (05.2027 - 05.2028) : 12 mois comme fonctionnaire + 130 jours comme salarié (mi-temps)
    - Période de référence 3 (05.2028 - 07.2028) : 2 mois comme fonctionnaire + 26 jours comme salarié (mi-temps)
  - Parce que chaque année de bonus peut contenir au maximum 312 jours de bonus :

- on supprime les 130 jours comme salarié dans l'année de référence 2 ;
- les 26 jours en tant que salarié de l'année de référence 3 pourront être gardés.

## Limitation à maximum 3 années de constitution de bonus

### Citoyen 1 (a trop de jours de bonus au total)

- 43 années à la date de pension la plus proche
- Date de pension la plus proche : 01.2027
- Prend sa pension en 01/2031(âge légal de la pension)
- Il travaille encore 2 ans comme indépendant après sa date de pension la plus proche :
  - Début et fin de la constitution du bonus en tant qu'indépendant : 01.01.2027 – 31.12.2028
  - Jours de bonus comme salarié : 624 jours
- En 01.2029, il vend son café et continue à travailler comme flexijobber.
  - Début et fin de la constitution du bonus comme salarié : 01.01.2029 – 31.12.2030
  - Jours de bonus comme indépendant : 8 trimestres (= 624 jours)
- Nous supprimerons 312 jours de bonus d'indépendant lors du contrôle du plafond absolu.
- Total paiement unique = **33 975 euros**
  - Bonus salarié : 22 650 euros
  - Bonus indépendant : 11 325 euros
- Explication :
  - À partir du moment où vous commencez à constituer votre bonus, vous disposez de 3 ans pour le constituer. Après ces 3 ans, vous ne pouvez plus constituer de bonus. Vous pouvez constituer un maximum de 3 années de bonus dans tous régimes de pension confondus.
  - Lorsque les 3 années de bonus (soit 936 jours) sont dépassées dans les différents régimes, la restriction s'applique d'abord à la part en tant qu'indépendant, puis à la part en tant que salarié et enfin à la part en tant que fonctionnaire.
  - Dans le schéma ci-dessous, nous vous montrons ce que cela signifie dans cet exemple :

	01.2027	01.2028	01.2029	01.2030	01.2031	Limitation à maximum 3 années
<b>Salarié (le calcul du bonus salarié est effectué avant le calcul du bonus indépendant)</b>	0 jours bonus	0 jours bonus	312 jours bonus	312 jours bonus	Pension 😊	624 jours bonus < 936 jours bonus -> tous les jours comptent pour le bonus
<b>Indépendant</b>	312 jours bonus	312 jours bonus	0 jours bonus	0 jours bonus		624 jours bonus > (936 jours – 624 jours bonus salarié) = 312 jours max



						Jours de bonus comme indépendant sont limités au 312 jours.
--	--	--	--	--	--	---